

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES – ANNÉE UNIVERSITAIRE  
2017/2018 – UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE  
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2017/2018 de l'UFR de Médecine  
et des professions paramédicales pour le cursus en sciences maïeutiques telles que jointes en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 17

Contre : 12

Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-40

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

PUBLIE LE : 31 OCT. 2017

Le Président,



Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi  
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



**UFR DE MÉDECINE  
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**  
Université Clermont Auvergne



**MAÏEUTIQUE**

**Ecole de Sages-femmes**

## **MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **Année universitaire 2017 - 2018**

# **1<sup>er</sup> cycle des études de Maïeutique**

## **DFGSMa2 et DFGSMa3**

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes : soumis le 12 mai 2017

Conseil Technique de l'Ecole de Sages-femmes : avis favorable le 29 juin 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

# Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Les étudiants sont appelés à choisir les lieux de stage dans l'ordre de classement. Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années des études, un classement est établi d'après les résultats obtenus selon le nombre total de points des UE à la 1<sup>ère</sup> session, les étudiants admis à la 1<sup>ère</sup> session étant classés avant ceux admis à la 2<sup>ème</sup> session. A la fin du 1<sup>er</sup> cycle, les étudiants choisissent par ordre de classement le parcours des stages du 2<sup>ème</sup> cycle.

## Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

## 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2<sup>ème</sup> année des études maïeutiques doivent effectuer avant le début de la 2<sup>ème</sup> année, durant l'été, un stage d'initiation aux soins infirmiers effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.

Le stage ainsi que le contrôle écrit doivent être obligatoirement validés pour créditer l'UE Santé Publique du DFGSMa2.

### I - Organisation des enseignements

a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

*TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études maïeutiques.*

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP,...) compte pour une demi-journée.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre.

L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

## **b- Enseignement complémentaire** (Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres)

Un enseignement complémentaire est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement optionnelles librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **5 ECTS** d'enseignement complémentaire, au second semestre (S4).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

## **c- Validation des stages**

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 280 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés du 1<sup>er</sup> cycle.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

## **II - Organisation des épreuves**

### ▪ 1<sup>ères</sup> sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus\* ou d'épreuves orales.

\* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1<sup>ère</sup> session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2<sup>ème</sup> session toutes les UE non validées.

### ▪ 2<sup>ème</sup> session (session de rattrapage) :

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2<sup>èmes</sup> sessions des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne ( ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

## **III - Validation de l'année**

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

**Hormis les notes des UE de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation.**

**Les deux semestres sont compensables entre eux.**

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe la 2<sup>ème</sup> session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire.**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire.**

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2<sup>ème</sup> année à la 3<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

### **Redoublement**

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3<sup>ème</sup> année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSMa3 (par semestre) au cours de leur année.**

### **Jury**

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

### **Evaluation des enseignements**

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I SEMESTRE 3

2<sup>ème</sup> ANNEE DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heure	REPARTITION			Validation des enseignements						Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique			Enseignement clinique				
				C.M.	T.D	TP	Écrit / Oral			C/C	Coeff.			
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Nb notes en TP/TD			
<i>UE mutualisées avec études de médecine</i>														
<b>UE 1 Sante Publique</b>														
EC Hygiène - Stage Soins	1	1	10											M TRAORE O.
EC Prévention- Addictions	2		21	13	8		X ou X ou X			1h30				Mme BADRIKIAN L.
<b>UE 2 Hormonologie et reproduction</b>	4	1	21.5	21.5			X ou X ou X			2h	1			Mme Pons H.
<b>UE 3 Génétique médicale</b>														
EC Génétique				6	1									M. CORNELIS FB
EC Génétique moléculaire				5	1									Mme CREVEAUX I.
EC Onco-génétique	5	1	41	6	1		X ou X ou X			2 h				M. BIGNON JY
EC Cytogénétique et histologie				24	6									M VAGO P.
<b>UE 4 Tissu sanguin Système immunitaire</b>														
EC Immunologie	1.5	1	33	29	2	2	X ou X ou X			1h30	1			M EVRARD B.
EC Hématologie	1.5													M BERGER M.
<b>UE 5 Sémiologie</b>	1	1	10	9	1		X ou X ou X			1 h				M ANDRE M.
<b>UE 6 Physiologie</b>	2.5	1	25				X ou X ou X			1 h				Mme COURTEIX C.
<b>UE 7 Systèmes</b>														
EC Digestif	0.5		6							2 h				M ABERGEL A.
EC Locomoteur	0.5	1	8	18			X ou X ou X							Mme ROUSSET M.
EC Oculaire	0.5		2											M SOUTEYRAND G.
EC Dermatologique	0.5		2											M D'INCAN M.
<b>UE 8 Appareils</b>														
EC Cardiaque	1	1	12	29			X ou X ou X			1 h				M CAMILLIERI L.
EC Respiratoire	1.5		17											Mme VIGNAUD M.
<b>UE 9 Appareils</b>														
EC Reins	0.5	1	4	14			X ou X ou X			1 h				Mme HENG A.
EC Voies urinaires	1		10											
<b>UE 10 Système nerveux</b>	2	1	20	20			X ou X ou X			1 h				M COLAMARINO R.
<b>UE 11 Obstétrique</b>	3.5	3	35	16	7	12	X ou X ou X			1h30				Mme BALSAN M.
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>		<b>277.5</b>							<b>14h30</b>				

TABLEAU I bis  
SEMESTRE 4

## 2<sup>ème</sup> ANNEE du 1<sup>er</sup> CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement  <i>UE mutualisées avec études de médecine</i>	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique				Enseignement clinique				
				Écrit / Oral				Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Nb de notes en TP/TD	Nb de notes		Coeff.
				C.M.	T.D	TP									
<b>UE 1 SHS</b>															
EC Sciences humaines et sociales	2	2	30	20			X ou X ou X		1 h					M THOMAZET S. Mme LEYMARIE MC.	
EC Droit et législation	2	2	20	20	10				1 h	1					
<b>UE 2 Obstétrique</b>	3	3	50	20	12	8	X ou X ou X		1 h30	2				Mme BALSAN M.	
<b>UE 3 Pédiatrie</b>	2	3	21	17	2	2	X ou X ou X		1h	1				Mme TEJEDOR MP.	
<b>UE 4 Santé publique Démarche recherche</b>															
EC Anglais	2	1	40		40		X ou X ou X		1h					Mme BOUSSET B. Mme TEJEDOR MP.	
EC Principes de recherche en périnatalité	1		10							1					
<b>UE 5 Nutrition</b>	2	1	20	20			X ou X ou X		1 h					M BOIRIE Y.	
<b>UE 6 Agent infectieux – Hygiène</b>															
Virologie	5	1	59	55		4	X ou X ou X		2h30	1				Mme HENQUELL C. M TRAORE O. M BONNET R. Mme AUMERAN C.	
Bactériologie															
Parasitologie															
Hygiène															
<b>Total UE théoriques</b>	19		250h						9 h						
<b>C2i niveau 1</b>			20											Mme BALSAN M.	
<b>UE Stages cliniques</b>															
EC Stages *	4		280 h				Validation des stages							Mme BALSAN M. Mme TEJEDOR MP.	
EC Enseignement clinique	2										1 (4 h)	4			
UE complémentaires	5														
<b>TOTAL</b>	30														

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

## Annexe 1

## ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PROPOSES EN 2<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA2)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>Enseignants RESPONSABLES</i>
Semestre 4	Sciences sociales périnatales (10 à 15 places)	2,5	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 4	Modes d'exercice en maïeutique (10 à 15 places)	2,5	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 4	Sophrologie périnatale (15 à 30 places)	2,5	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Engagement pédagogique étudiant (places limitées)	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Mai	0.5	M GARCIER JM.
Semestre 4	Cytogénétique médicale appliquée	2.5	Ecrit : 1/2h	Mai	0.5	M VAGO P.
Semestre 4	UE Master	5	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	Mai/Juin	0.5	Mme CREVEAUX I.

# 3<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

## I - Organisation des Enseignements:

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP,...) compte pour une demi-journée.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre.

L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

**a) Les enseignements théoriques** sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

**b) Enseignement complémentaire** (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement complémentaire est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **10 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **5 ECTS** au 1<sup>er</sup> semestre (S5) et **5 ECTS** au 2<sup>nd</sup> semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements complémentaires figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à quatre mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

### c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2<sup>ème</sup> cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des deux semestres.

## II - Organisation des épreuves

### ▪ 1<sup>ères</sup> sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus\* ou d'épreuves orales.

\* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

### ▪ 2<sup>ème</sup> session (session de rattrapage) :

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1<sup>ère</sup> session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2<sup>ème</sup> session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE et/ou toutes les UE non validées.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne ( ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

## III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les Eléments Constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique, de Gynécologie et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

**Hormis les notes des UE de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation.**

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20

- Un Élément Constitutif d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est égale au moins à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe la 2<sup>ème</sup> session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à chaque semestre, **sans note éliminatoire**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

### **Redoublement**

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à chaque semestre (10/20), sans note éliminatoire, et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

### **Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :**

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les épreuves cliniques
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

L'étudiant doit valider en parallèle le C2i de niveau 1 pour suivre le C2i de niveau 2 en 2<sup>ème</sup> cycle. L'étudiant doit valider également l'AFGSU de niveau 1 pour suivre le niveau 2 en 2<sup>ème</sup> cycle.

### **Jury**

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

### **Evaluation des enseignements**

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II  
Semestre 5

### 3<sup>ème</sup> ANNEE DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
				C.M.	E.D	TP	Enseignement théorique			Enseignement clinique				
							Écrit / Oral		Durée	Nb de notes en TD/TP	Nb notes	Coeff.		
Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.												
UE 1 Obstétrique	10	3	90	50	30	10	X ou X ou X			2 h	1			Mme POUMEYROL D
UE 2 Gynécologie	1.5	3	15	10	5		X ou X ou X			1 h				Mme POUMEYROL D.
UE 3 Pédiatrie	2	3	23	18	5		X ou X ou X			1h	1			Mme POUMEYROL D.
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	1	16	16			X ou X ou X			1 h	1			Mme RAINEAU C.
UE 5 Démarche de recherche EC Epidémiologie EC Anglais	1 1.5	1	14 20	8 20	6		X ou X ou X			1 h	1			Mme VENDITTELLI F. Mme RIBAUD LL.
<b>Total UE théoriques</b>	<b>17</b>		<b>178 h</b>							6 h				
<b>UE Stages cliniques</b> EC stages * EC Enseignement clinique	6 2		<b>420h</b>				Validation des stages					1 (4 h)	4	Mme TEJEDOR MP. Mme POUMEYROL D.
UE complémentaires	5	Voir Annexe 1bis et annexe 2												
Total général	<b>30</b>		<b>356</b>	122	46	10								

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

TABLEAU II bis  
Semestre 6

### 3<sup>ème</sup> ANNEE DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				Écrit / Oral			Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Nb de notes en TD/TP	Nb de notes	Coeff.	
C.M.	E.D	TP												
<b>UE1 Obstétrique</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>90</b>	70	15	5	X ou X ou X			2 h	2		Mme POUMEYROL D.	
<b>UE2 Gynécologie</b>	<b>1.5</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	10	5	3	X ou X ou X			1h	1		Mme POUMEYROL D.	
<b>UE 3 Pédiatrie</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	21			X ou X ou X			2 h			Mme COSTE K.	
<b>UE 4 Démarche de recherche</b>														
EC Méthodologie de recherche	1	1	12	10	2		X ou X ou X				1		Mme BALSAN M.	
EC Statistiques	1	1	10		10								Mme GRONDIN MA.	
EC Epidémiologie	1	1	12	6	6					1 h			Mme VENDITTELLI F.	
EC Anglais	1.5	1	20		20						1		Mme RIBAUD LL.	
<b>Total UE théoriques</b>	<b>15</b>		<b>183 h</b>							<b>7 h</b>				
<b>AFGSU niveau 1</b>			<b>12 h</b>										Mme VIALARD MS.	
<b>UE Stages cliniques</b>														
EC Stages *	6		<b>420h</b>				<b>Validation des stages</b>						Mme POUMEYROL D. Mme TEJEDOR MP.	
EC Enseignement clinique	4													2 (2x4 h)
UE complémentaires	5	Voir Annexe 1bis et annexe 2												
<b>Total général</b>	<b>30</b>		<b>615</b>	117	58	8								

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

## Annexe 1 bis

## ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PROPOSES EN 3<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE (DFGSMA3)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel	Janvier	Oral	2,5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 <sup>ère</sup> partie (12 places)	janvier	Mémoire écrit 2 à 4 pages	2.5	Mme POUMEYROL D. Mme MADRONA E.
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	Janvier	Ecrit : 1/2h	2,5	M RICHARD R.
Semestre 5	Imagerie sémiologique	Janvier	Ecrit : 1/2h	2,5	M AVAN P.
Semestre 5	Sémiologie biochimique	Janvier	Ecrit : 1/2h	2,5	Mme CREVEAUX I.
Semestre 5	Physiologie périnatale et lieux de naissance	Janvier	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	2.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5 ou 6	Engagement pédagogique de l'étudiant	Janvier ou Mai	Mémoire de 2 à 4 pages	2,5 par semestre	M GARCIER JM.
Semestre 6	Hypnose périnatale (18 places)	Mai	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	2,5	Mme DUCLOS J.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 <sup>ème</sup> partie (12 places)	Mai	Oral	2.5	Mme POUMEYROL D. Mme MADRONA E.
Semestre 6	Education à la parentalité -portage	Mai	Oral	2,5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 6	Lecture critique d'articles	Mai	Ecrit : 1/2h	2.5	Mme Parayre I.
Semestre 6	Reproduction : environnement, et assistance médicale à la procréation	Mai	Ecrit : 1/2h	2,5	Mme PONS - REJRAJI Hanae
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	Mai	Ecrit : 1/2h	2,5	M VAGO P.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	5	Mme CREVEAUX I.

## Annexe 2

## UNITES D'ENSEIGNEMENT MASTER 1 STS OUVERTES A PARTIR DU DFGSMa2 DFGSMa3

Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2<sup>ème</sup> année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription
Santé Publique	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription
Biologie Santé	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 <sup>ème</sup> année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription

## Annexe 3

## UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

### 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an**.

Sont proposées au choix, les Unités d'Enseignement libre suivantes :

Crédits : 2.5

Coefficient : 0.2

➤ Remise à niveau linguistique en espagnol, en anglais ou en allemand au département du SCLV (UBP) pour les étudiants ayant un projet de mobilité ERASMUS

➤ Engagement associatif étudiant (Etudiant élu dans le bureau de l'association) : 2,5 ECTS – Coef : 0,2 – validé au semestre 2.

Responsables UE : Mme TEJEDOR MP

➤ Progrès biologique et société

➤ Construction des représentations des féminités et des masculinités

➤ UE étudiant artiste (pour les étudiants ayant obtenu le statut d'étudiant artiste, commission UCA)

➤ UE étudiant réserviste (pour les étudiants ayant obtenu le statut, commission UCA)

➤ UE engagement des étudiants élus aux conseils UCA

Ainsi que les Unités d'Enseignement libres proposées par les Services Inter Universitaires :

- Service Santé Universitaire (SSU) : <http://sante.clermont-universite.fr/Unites-d-enseignement-avec-le-SSU>
  - HOP'ART
  - ACTI'PREV
- Service Université Culture (SUC) : <http://culture.clermont-universite.fr/Ateliers-validables-UE-libres>
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : <http://sport.clermont-universite.fr/>

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous seront communiqués sur l'ENT par le service de scolarité.

Pour valider une UE libre, il faut faire parvenir le choix de l'UE, accompagnée d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études de Maïeutiques, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).



**UFR DE MÉDECINE  
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**  
Université Clermont Auvergne



**MAÏEUTIQUE**

**Ecole de Sages-femmes**

## **MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** **Année universitaire 2017 - 2018**

**2<sup>ème</sup> cycle études maïeutiques**  
**4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année**

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes : soumis le 12 mai 2017  
Conseil Technique de l'Ecole de Sages-femmes : avis favorable le 29 juin 2017  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

# Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

La 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année en sciences maïeutiques sanctionne la deuxième partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2<sup>ème</sup> cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

## **ORGANISATION DU 2<sup>ème</sup> CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES**

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de **huit** semaines minimum dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UE.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ;

un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

### **Conseil de Perfectionnement**

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

## **4<sup>ème</sup> année des études en Sciences Maïeutiques**

### **I - Organisation des enseignements**

**a - Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances de la 4<sup>ème</sup> année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP, ....) compte pour une demi-journée.

Les absences justifiées (*notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation*) doivent être signalées, par tout moyen, à l'école (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre

recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre. L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

### **b – Parcours personnalisé (Unités d'Enseignement librement choisies)**

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**). Chaque étudiant devra valider obligatoirement au moins **5 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à **trois** mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

## **II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique**

### **a – Préambule**

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

**Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.**

### **b – Modalités des évaluations cliniques**

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

### **c – Modalités des stages**

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI),...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d'une part, et d'autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

#### **Liste des terrains de stage du 2<sup>ème</sup> cycle**

	<b>ECTS</b>	<b>Contenu de stage</b>	<b>Terrain de stage</b>
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)...).
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2<sup>ème</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1<sup>ère</sup> année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

### **c – Validation des stages**

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes.

Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain.

Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5<sup>ème</sup> année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

#### **COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES**

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires.

L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage.

Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

#### **MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX**

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

### **III - Organisation des épreuves**

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1<sup>er</sup> semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

#### ▪ **1<sup>ères</sup> sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus\* ou d'épreuves orales.

\* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1<sup>ère</sup> session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2<sup>ème</sup> session les Eléments Constitutifs (EC) dont la note est inférieure à 10 sur 20 et/ou toutes les UE non validées.

▪ **2<sup>ème</sup> session** (session de rattrapage) :

La 2<sup>ème</sup> session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2<sup>ème</sup> semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne ( ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

## **IV - Validation de l'année**

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie, et les enseignements cliniques pour lesquelles la moyenne à 10/20 est obligatoire. Le passage dans l'année supérieure est conditionné à la validation de l'ensemble des stages.

**Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire et annule le processus de compensation.**

**Les deux semestres sont compensables entre eux.**

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif d'une unité d'enseignement dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe en 2<sup>ème</sup> session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des UE et EC composant le semestre (moyenne des différents UE et EC affectés de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire** et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

## **Redoublement**

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 4<sup>ème</sup> année à la 5<sup>ème</sup> année des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une seule UE, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie et l'enseignement clinique.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider à nouveau tous les stages de l'année. Si toutes les UE théoriques sont validées,

l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation.

### **Jury**

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

### **Evaluation des enseignements**

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I  
SEMESTRE 1

## 4<sup>ème</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement clinique			
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral				Nb de notes en TP/TD	Nb de notes	Coeff.	
<b>UE 1 Obstétrique</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>74</b>	39	25	10	X ou X ou X			2h	2			Mme TAITHE S. M Gallot D.
<b>UE 2 Pédiatrie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	24	6	3	X ou X ou X			1h				Mme Coste K.
<b>UE 3 SHS</b> EC Psychologie EC Droit	<b>3</b> <b>0.5</b>	<b>1</b>	<b>34</b> <b>7</b>	34 7			X ou X ou X			1h 30'				Mme LECLERQ M Ouvrard
<b>UE 4 Recherche</b> EC Méthodologie de recherche EC Anglais	<b>0.5</b> <b>1</b>	<b>1</b>	<b>12</b> <b>20</b>	12	20		X ou X ou X			1h	1			Mme Vendittelli F. Mme Ribaud LL.
<b>UE 5 Mémoire</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	20	10						1			Mme TAITHE S.
<b>TOTAL UE théoriques</b>	<b>15</b>		<b>210 h</b>							<b>5h30</b>				
<b>UE Stages cliniques</b> EC Stages * EC Enseignement clinique	<b>6</b> <b>4</b>		<b>420h</b>				<b>Validation des stages</b>					1 (4h)	4	Mme MADRONA E Mme TAITHE S.
<b>Parcours personnalisé</b>	<b>5</b>													
<b>TOTAL UE</b>	<b>30</b>													

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II  
SEMESTRE 2

4<sup>ème</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE		
				C.M.	E.D	TP	Enseignement théorique				Enseignement clinique					
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Nb de notes en TP/TD	Nb de notes	Coeff.			
UE 1 Obstétrique	4	3	74	36	30	8	X	ou	X	ou	X	2h	1			Mme TAITHE S. M Gallot D.
UE2 Pédiatrie	2.5	3	31	27	4		X	ou	X	ou	X	1h				M Kamdem S.
UE3 Gynécologie	3.5	3	46	30	11	5	X	ou	X	ou	X	1h				Mme TAITHE S. Mme CHAUVET P.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X	ou	X	ou	X	1h				Mme PIGNARD
UE 5 Santé publique	2	1	20	20			X	ou	X	ou	X	30'				Mme BLOUX A.
UE 6 SHS Economie	0.5	1	10	10			X	ou	X	ou	X	30'				Mme BLOUX A.
UE 7 Recherche Bio statistiques	0.5	1	10		10								1			Mme GRONDIN MA.
UE 8 Mémoire	1	1	10										1			Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	15		211h									6h				
AFGSU niveau 2			9													Mme Viillard MS.
C2i niveau 2			20													Mme MADRONA E.
UE Stages cliniques EC : stages*	6		420h				Validation des stages								Mme MADRONA E.	
EC : Enseignement clinique	4												2 (2x4h)	4		Mme TAITHE S.
Parcours personnalisé	5															
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>															

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

## PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Expression orale et corporelle (10 à 15 places)	2.5	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 1	Sophrologie périnatale	2.5	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	janvier	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 <sup>ère</sup> partie : contraception (12 places)	2.5	Support d'information écrit : 70 % Oral : 30%	janvier	0.5	Mme POUMEYROL D.
Semestre 1	Bientraitance en périnatalité	2.5	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 2	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative (10 à 15 places)	2.5	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Yoga périnatal	2.5	Oral	janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement	2.5	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30	mai	0.5	Mme PARAYRE I. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 2	Engagement associatif étudiant	2.5	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30	mai	0.2	Mme LEYMARIE MC. Mme TEJEDOR MP.
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 <sup>ème</sup> partie : contraception (12 places)	2.5	Oral	mai	0.5	Mme POUMEYROL D. Mme MADRONA E.
Semestre 2	Ethique médicale (15h ED)	2.5	Examen final	mai	0.5	Pr J.E. Bazin Mr G. Brousse
Semestre 2	Master recherche	5	Stage recherche		0.5	Responsable de stage
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	5	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	Pr I. Creveaux

## UNITES D'ENSEIGNEMENT MASTER 1

Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2<sup>ème</sup> année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription
Santé Publique	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription
Biologie Santé	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 <sup>ème</sup> année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription

## **V - Le mémoire**

Le mémoire est débuté en 4<sup>ème</sup> année, présenté et soutenu en 5<sup>ème</sup> année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé gynécologique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

### **Objectifs généraux :**

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

### **Objectifs spécifiques du mémoire :**

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

### **Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :**

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

# 5<sup>ème</sup> année des études en Sciences Maïeutique

## **I - Organisation des Enseignements :**

### **a- Les enseignements théoriques** sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP, ...) compte pour une demi-journée.

Une copie de cette liste devra être adressée dans les 72h au secrétariat pédagogique par l'enseignant.

Les absences (notamment maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'école (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études). Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

Dans tous les autres cas, et quel que soit le motif, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72h auprès du secrétariat pédagogique. Ce justificatif devra être reconnu valable par la directrice de l'école de Maïeutique.

Le non-respect de cette obligation peut conduire à la décision de jury « défaillant » signifiant que le semestre ou l'année ne sont pas validés. L'étudiant est autorisé à se présenter à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique

### **b- Enseignement complémentaire** (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement complémentaire est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **5 ECTS** d'enseignement complémentaire, au 1<sup>er</sup> semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements complémentaires figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à **trois** mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe.

### **c- Validation des stages**

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20. Pour l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

### **e - Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique**

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

Epreuve écrite :

- Obstétrique 2h
- Gynécologie : 1h30
- Pédiatrie : 1h

Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

### **f- Validation du mémoire**

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

## **II - Organisation des épreuves**

- **1<sup>ères</sup> sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus\* ou d'épreuves orales.

\* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1<sup>ère</sup> session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2<sup>ème</sup> session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE et/ou toutes les U.E non validées.

▪ **2<sup>ème</sup> session** (session de rattrapage) :

La 2<sup>ème</sup> session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2<sup>ème</sup> semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne ( ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

### **III - Validation de l'année**

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis l'UE d'Obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie et les enseignements cliniques pour lesquelles la moyenne à 10/20 est obligatoire pour le 1<sup>er</sup> semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

**Hormis les notes des UE de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire et annule le processus de compensation.**

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe en 2<sup>ème</sup> session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à chaque semestre, **sans note éliminatoire** et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

### **Redoublement**

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer par le conseil départemental de l'ordre des sages-femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT.

**Pour valider la 5<sup>ème</sup> année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :**

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », l'AFGSU niveau 2 et un niveau d'anglais par l'Oxford placement test.

**Jury**

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

**Evaluation des enseignements**

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II  
Semestre 3

## 5<sup>ème</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement pratique et clinique			
				Écrit / Oral			Durée	Nb de notes en TP/TD	Nb de notes	Coeff.				
C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.									
<b>UE 1 Obstétrique</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>80</b>	50	20	10		X ou X ou X	2h	2			Mme PARAYRE I. M GALLOT D.	
<b>UE 2 Pédiatrie</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	10	6	4		X ou X ou X	1h30	1			M CANAVESE F.	
<b>UE 3 Gynécologie</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	15	5	2		X ou X ou X	1h	1			Mme PARAYRE I.	
<b>UE 4 Pharmacologie</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	12				X ou X ou X	1h				Mme SAUTOU V.	
<b>UE 5 Santé publique</b>	<b>2.5</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	10	14					1			Mme PARAYRE I.	
<b>UE 6 SHS</b>														
EC Psycho-pédagogie	<b>0.5</b>		<b>6</b>	4	2			X ou X ou X		1			Mme TAITHE S. Mme LEYMARIE MC. Mme PARAYRE I. Mme RIBAUD LL.	
EC Droit	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	30					1H30					
EC Management	<b>0.5</b>		<b>8</b>	6	2			X ou X ou X		1				
EC Anglais	<b>1</b>		<b>22</b>		20					1 oral				
<b>UE 7 Recherche</b>														
Biostatistiques	<b>0.5</b>	<b>1</b>	<b>10</b>		10			Validation présentielle					M. PEIRERA B.	
<b>UE 8 Mémoire</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>							1			Mme TAITHE S.	
<b>Total UE théoriques</b>	<b>15</b>		<b>244 h</b>						7h					
<b>UE Stages cliniques</b>														
EC : stages*	<b>6</b>		<b>280</b>					<b>Validation des stages</b>					Mme MADRONA E. Mme PARAYRE I.	
EC : Enseignement clinique	<b>4</b>									1 (4h)	4			
UE complémentaires	<b>5</b>													
<b>Total général</b>	<b>30</b>													

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II bis  
Semestre 4

## 5<sup>ème</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement pratique et clinique			
							Écrit / Oral				Nb de notes en TP/TD	Nb de notes	Coeff.	
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée				
CSCT ** Obstétrique Gynécologie Pédiatrie Epreuve clinique							Validation de l'écrit et de l'oral			2h 1h30 1h		1 (4h)		Mme PARAYRE I.
UE Stages cliniques EC : stages *	24		700 h				Validation des stages							Mme MADRONA E. Mme PARAYRE I.
EC : Enseignement clinique	6											1 (4h)	4	
<b>Total général</b>	<b>30</b>													

\*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

\* \*Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (conformément à l'annexe de l'arrêté).

Annexe 1 bis

## ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PROPOSES EN 5<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Pédagogie et communication médicale	Janvier	Mémoire 3 pages	2.5	Mme TAITHE S.
Semestre 3	Précarité et santé périnatale	Janvier	Mémoire 3 pages	2.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique	Janvier	Mémoire 3 pages	2.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	Bientraitance en périnatalité (10 à 15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	2.5	Mme BALSAN M.
Semestre 3	Acupuncture (10 à 15 places)	janvier	Mémoire 3 pages	2.5	Mme MADRONA E.
Semestre 3	UE Master 1	Janvier	Cf. MCC du master concerné	5	Mme CREVEAUX I.

## UNITES D'ENSEIGNEMENT MASTER 1

Mention de Master	Intitulé de l'UE	Responsable de l'enseignement	Semestre d'enseignement / Nombre d'heures	Capacité d'accueil limitée	"Année d'accueil"/Modalités d'inscription
Sciences du Médicament	Initiation aux Méthodologies de Recherche Clinique	C. Dubray	S2, 36h	35 étudiants	3 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription
Santé Publique	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat et Gil Boudet	S2, 30h	NON	3 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription
Biologie Santé	Reproduction humaine	F Brugnon	S2, 32h	50 étudiants	3 <sup>ème</sup> année Inscription chronologique (fiche)
	Fonctions orales et nutrition	V Leroi-Roger	S2, 30h	NON	2 <sup>ème</sup> année Fiche d'inscription